

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 368 - AEROPUMP fixatif pastel

N° de l'article		Date d'émission:	14.09.15
Version	4 (14.09.15)	Page	1 / 9

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial 50 368 - AEROPUMP fixatif pastel
du produit sans gaz propulseur

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale

Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG
Otto-Hahn-Str. 2
D - 40699 Erkrath
Tel. +49 (0) 211-2509-0
Fax. +49 (0) 211-2509-497
info@schmincke.de
www.schmincke.de
Schmincke-laboratoire:
lun-jeu 8.00-16.30; ven. 8.00-13.30
Tel. +49 (0) 211-2509-474
labor@schmincke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignements d'urgence Téléphone	Appel d'urgence Berlin (24h - counseling en allemand et en anglais) +49 (0) 30-30686790
---	--

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la directive CE 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Flam. Liq. 2; H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetado (CLP)



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 368 - AEROPUMP fixatif pastel

N° de l'article		Date d'émission:	14.09.15
Version	4 (14.09.15)	Page	2 / 9

P102 À conserver hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique

Alcool
Résine de polyvinyle
Numéro CAS
EINECS / ELINCS / NLP
Numéro d'identification UE
Numéro de commerce international
Numéro d'enregistrement REACH
N° RTECS
Code DG-EA (Hazchem)
Numéro CI

3.2 Mélanges

Substance 1

propan-2-ol: 50 % - 75 %
Numéro CAS: 67-63-0
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25

Classification conformément à la directive CE 1272/2008 (CLP):
Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 2; H225 / STOT SE 3; H336

Substance 2

ethanol: 25 % - 50 %
Numéro CAS: 64-17-5

Classification conformément à la directive CE 1272/2008 (CLP):
Flam. Liq. 2; H225

Substance 3

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one: 5 % - 10 %
Numéro CAS: 123-42-2
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119473975-21-XXXX
Classification conformément à la directive CE 1272/2008 (CLP):
Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 3; H226

Indications complémentaires

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Contact avec la peau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 368 - AEROPUMP fixatif pastel

N° de l'article		Date d'émission:	14.09.15
Version	4 (14.09.15)	Page	3 / 9

Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. En cas de malaises, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser une protection respiratoire adéquate

Indications complémentaires

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorber la substance répandue avec du papier cellulose et la collecter pour les déchets. Assurer une aération suffisante.

Indications complémentaires

6.4 Référence à d'autres sections

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Protection contre l'incendie et les explosions

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 368 - AEROPUMP fixatif pastel

N° de l'article
Version 4 (14.09.15)

Date d'émission: 14.09.15
Page 4 / 9

Indications diverses

Protéger du gel et des radiations solaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

67-63-0 propan-2-ol

DEU	WEL	200,000	mL/m ³	-
DEU	WEL	500,000	mg/m ³	2(II); DFG; Y

64-17-5 ethanol

DEU	WEL	500,000	mL/m ³	-
DEU	WEL	960,000	mg/m ³	2(II); DGF; Y
USA	PEL (US)	1.000,000	ppm	8h (long term)
USA	PEL (US)	1.900,000	mg/m ³	8h (long term)

123-42-2 4-hydroxy-4-methylpentan-2-one

DEU	WEL	20,000	mL/m ³	-
DEU	WEL	96,000	mg/m ³	2(I); DGF; H
USA	PEL (US)	50,000	ppm	(8h long term)
USA	PEL (US)	240,000	mg/m ³	(8h long term)

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Protection des mains

Gants de protection

Matériau approprié: Caoutchouc nitrile

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire

Lunettes de protection.

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect liquide
Couleur incolore
Odeur alcoolique

	min	max
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	0	0
Point de fusion/point de congélation	0	0
Point éclair/plage d'inflammabilité	13 °C	13 °C
Inflammabilité		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 368 - AEROPUMP fixatif pastel

N° de l'article		Date d'émission:	14.09.15
Version	4 (14.09.15)	Page	5 / 9

Température d'ignition	235 °C	235 °C
Température d'auto-inflammabilité		
Limites d'explosibilité	3 Vol%	15 Vol%
Indice de réfraction		

Coefficient de partage: n-octanol/eau
Danger d'explosion

Tension de vapeur	4,8 kPa	20 °C
Densité	0,78 g/ml	20 °C
Valeur pH	0	0

Viscosité dynamique de	0 mPa.s
Viscosité dynamique à	0 mPa.s

Viscosité cinématique de	0 m ² /s
Viscosité cinématique à	0 m ² /s

9.2 Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.2 Stabilité chimique

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel et des radiations solaires.

10.5 Matières incompatibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, des vapeurs dangereuses peuvent se dégager.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë
En cas d'inhalation
Ingestion
Contact avec la peau
Contact avec les yeux

Expériences tirées de la pratique

Remarques générales

Tests toxicologiques

67-63-0 propan-2-ol

par voie orale	DL50	Rat		5050,000	mg/kg	-
par voie orale	DL50	Rat		5000,000	mg/kg	-
par inhalation	CL50	Rat		1800,000	mg/L	4h
dermique	DL50	Lapin		10000,000	mg/kg	-

Tests toxicologiques

64-17-5

ethanol

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 368 - AEROPUMP fixatif pastel

N° de l'article Version 4 (14.09.15) Date d'émission: 14.09.15 Page 6 / 9

Tests toxicologiques

123-42-2	4-hydroxy-4-methylpentan-2-one					
par voie orale	DL50	Rat	4000,000	mg/kg	-	
dermique	DL50	Lapin	13500,000	mg/kg	-	

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Classe de risque pour le milieu aquatique 1

Numéro de catalogue

Remarques générales

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses

Le produit est partiellement biodégradable.

Besoins en oxygène

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration

(FBC)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales

Effets toxiques sur l'environnement

67-63-0 propan-2-ol

non indispensables	CL50	poissons	1000,000	mg/L	(96h)
--------------------	------	----------	----------	------	-------

Effets toxiques sur l'environnement

64-17-5

ethanol

non indispensables	CL50	poissons	8150,000	mg/L	48h
--------------------	------	----------	----------	------	-----

non indispensables	EC50	Daphnia magna	14221,000	mg/L	48h
--------------------	------	---------------	-----------	------	-----

Effets toxiques sur l'environnement

123-42-2

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one

non indispensables	CL50	poissons	420,000	mg/L	(96 h)
--------------------	------	----------	---------	------	--------

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 368 - AEROPUMP fixatif pastel

N° de l'article		Date d'émission:	14.09.15
Version	4 (14.09.15)	Page	7 / 9

Code de déchet

080111 080111* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Recommandation

Conditionnement

Code de déchet
Recommandation

Indications diverses

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN Matières apparentées aux peintures
IMDG, IATA PAINT or PAINT RELATED MATERIAL

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN 3
IMDG 3
IATA 3

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG No
Marine Pollutant - ADN

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code: ADR/RID F1
Classe de danger 33
Étiquette de danger ADR 3
Quantités limitées 5L
Conditionnement: Instructions P001 - IBC02 - R001
Conditionnement: Réglementations particulières PP1
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé MP19
Réservoirs mobiles: Instructions T4
Réservoirs mobiles: Réglementations particulières TP1 - TP8 - TP28
Codification réservoirs LGBF
Restriction concernant les tunnels D/E
Remarques
EQ E2
Réglementations particulières 163 - 367 - 640D - 650

Transport par voie fluviale

Étiquette de danger
Quantités limitées
Transport autorisé
Équipement nécessaire
Aération

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 368 - AEROPUMP fixatif pastel

N° de l'article		Date d'émission:	14.09.15
Version	4 (14.09.15)	Page	8 / 9

Remarques
EQ
Réglementations particulières

Transport maritime

Numéro EmS	F-E, S-E
Réglementations particulières	163 - 367
Quantités limitées	5L
Conditionnement: Instructions	P001
Conditionnement: Réglementations particulières	PP1
IBC: Instructions	IBC02
IBC: Réglementations	-
Instructions réservoirs IMO	-
Instructions réservoirs UN	T4
Instructions réservoirs Réglementations particulières	TP1 - TP8 - TP28
Stowage and segregation	category B
Properties and observations	
Remarques	
EQ	E2

Transport aérien

Hazard	Flammable Liquid
Passenger	353 (5L)
Passenger LQ	Y341 (1L)
Cargo	364 (60L)
ERG	3L
Remarques	
EQ	E2
Special Provisioning	A72

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Europe

Teneur en VOC [%]
Teneur en VOC [g/L]
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Allemagne

Classe de stockage
Classe de risque pour le milieu aquatique 1
Numéro de catalogue
Décret relatif aux défaillances
Indications relatives à une limitation de la durée de travail
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Danemark

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 368 - AEROPUMP fixatif pastel

N° de l'article
Version 4 (14.09.15)

Date d'émission: 14.09.15
Page 9 / 9

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Hongrie

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Grande-Bretagne

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

Teneur en VOC [%]

~ 96 %

Autres informations, restrictions et dispositions légales

EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Federal Regulations

State Regulations

Japon

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations

Informations diverses

Mentions de danger (CLP)

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations diverses

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirés et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

Littérature

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Raison des dernières modifications

Indications diverses

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne garantissent cependant pas l'observation de certaines propriétés sur le plan juridique.